



## FICHE PROJET

« Appel à projet jeunes 11-17 ans »

*A retourner pour le 2 juin 2024*  
*(une seule demande par équipement)*

### I – Présentation du projet

La Caisse d'Allocations Familiales de la Somme, dans le cadre de sa politique en direction des jeunes, souhaite apporter un soutien à l'attention des publics 11-17 ans révolus.

Cet appel à projet vise à proposer aux structures accueillant des jeunes **initiateurs et acteurs** de leurs projets, un soutien financier en s'appuyant sur deux grands principes :

- Prendre en compte les attentes des jeunes
- Faire participer les jeunes et accompagner leurs initiatives

Il s'agit d'un soutien à une démarche spécifique en direction du public « jeunes », en vue de développer leurs responsabilités et contribuer à leur intégration dans la société.

### II – Champ de l'appel à projet

L'appel à projet de la Caf porte sur :

- La citoyenneté et vie sociale
- L'humanitaire et la solidarité internationale
- Les sciences et techniques
- La culture
- Le numérique
- Le sport (hors participation à des compétitions)
- Les loisirs
- Les départs en vacances en autonomie

Sont exclues :

- Les sorties organisées par les établissements scolaires
- Les accueils destinés uniquement à des mineurs en situation de handicap encadrés par les personnels habituels des établissements médico-sociaux
- Les activités organisées par les Maisons des adolescents
- Le financement des études, de la formation ou des stages des jeunes
- Les séjours linguistiques
- La participation à des compétitions sportives

✓ Les jeunes devront s'appuyer sur un adulte référent, titulaire d'un diplôme du domaine de l'animation tel que :

- DEFA, BEATEP, BPJEPS, BESAPT, DEUST Animation...

Ou d'un diplôme de travail social (éducateur spécialisé, assistant social, DUT Carrières sociales...)

✓ Les familles devront être associées au projet.

### III – Objectifs

- Favoriser l'autonomisation des jeunes en les associant à l'élaboration des actions les concernant
- Susciter leurs initiatives en les accompagnants dans leur prise de responsabilités
- Contribuer à leur épanouissement et à leur intégration dans la société
- Permettre l'élaboration de nouvelles offres sur le temps péri et extrascolaires en s'appuyant sur leur expression.

Les critères de sélection seront les suivants :

- la mobilisation des jeunes dans le projet
- la plus-value du projet pour les jeunes
- l'encadrement
- la pertinence du projet au regard de la politique jeunesse menée sur le territoire

### IV – Modalités d'intervention financière

- Le principe de ce soutien financier est celui de la subvention de fonctionnement.
- Le montant de cette subvention **pourra atteindre au maximum 80 %** du coût du projet dans la limite de 5000€ dans la limite de l'enveloppe votée par le conseil d'administration de la Caf de la Somme.

### V – Modalités de réponse à l'appel à projet

Les conditions d'étude des réponses par les services de la CAF de la Somme sont :

- Réponse impérative avant le 2 juin 2024, par mail à l'adresse :

**As-projets@caf80.caf.fr**

- Remplissage d'une fiche descriptive par projet

### VI – Modalités de versement de la subvention

La Caf de la Somme fera parvenir :

- La notification de décision avant le 30 juin 2024.
- Le versement de l'aide sera effectué par la Caf de la Somme avant le 8 décembre 2024.

Les gestionnaires devront faire parvenir impérativement à la CAF de la Somme, un bilan avant le 30 mars 2025.

Ce bilan sera en deux parties :

- Bilan qualitatif/quantitatif et Bilan financier

Sans réception du bilan, la subvention devra être remboursée.